

MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS



SÉANCE ORDINAIRE 9 FÉVRIER 2021

1.- Ordre du jour

Accepté tel que rédigé et communiqué

1 a) Questions du public

2.1- Adoption et suivi du procès-verbal

La séance ordinaire tenue le 19 janvier 2021

3-Comptes à payer – Janvier 2021 de plus de 3000 \$

AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	
TOTAL	3 547.58
ÉNERGIES SONIC INC.	
TOTAL	12 279.52
LABORATOIRES D'EXPERTISES	
TOTAL	4 335.39
PG SOLUTIONS INC.	
TOTAL	16 062.52

A. TREMBLAY ET FRÈRES

TOTAL

10 309.93

AUREL HARVEY & FILS

TOTAL

29 460.01

BOUCHARD & GAGNON, NOTAIRES

5 215.43

BOUCHARD ET GAGNON EXCAVATION	
TOTAL	52 304.05
MRC DE CHARLEVOIX	
TOTAL	130 216.21
P.G. SOLUTIONS INC.	
TOTAL	18 296.78
SCFP	
TOTAL	5 395.96

ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.

TOTAL

7 318.15

**TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY
AVOCATS**

TOTAL

20 990.30

SPCA CHARLEVOIX

TOTAL

4 310.00

3.1 - Liste des chèques et des paiements

La liste des chèques et des paiements suivant les comptes acceptés en janvier 2021

4.1- Avis de motion – Amendement au règlement 636

Avis de motion 636 est par la présente donné, de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no 636 (mise en place et financement d'un service d'inspection) afin que le taux unitaire soit augmenté pour assurer le financement du service pour 2021.

- 4.1.1- Présentation du règlement no 656,
amendant le règlement no 636

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de modifier l'article 4 du règlement no 636 pour modifier la tarification pour l'année 2021.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

Le 2^{ème} paragraphe de l'article 4 du règlement no 636 est modifié comme suit :

À compter de l'année 2021, la tarification unitaire imposée est de 135.00 par année de l'unité et est imposée aux propriétaires de toutes résidences de tourisme située sur le territoire de la municipalité identifiées comme telles au rôle de l'évaluation en vigueur.

5.1 - Harold Racine – Fin de probation

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François confirme l'emploi de menuisier-journalier-opérateur de monsieur Harold Racine à compter du 16 novembre 2021

5.2- Poste adjointe administrative niveau 2

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François procède à l'embauche de Geneviève Bouchard, pour occuper le poste d'adjointe administrative 2 ;

5.3-Offre d'emploi - Poste adjointe administrative 1

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François procède à l'affichage et autorise l'embauche d'une ressource, pour occuper le poste temporaire d'adjointe administrative niveau 1.

5.4- Contrat – DEK hockey

Que le conseil municipal autorise monsieur Gérald Maltais, maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, le nouveau contrat à intervenir entre les parties ;

5.5- Acquisition – Terrain – Secteur du Fief – Hydro Québec

Attendu la nécessité pour la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François de finaliser les travaux d'alimentation électrique de la dernière phase dans le secteur du Fief du Massif ;

5.5- SUITE

Le conseil municipal donne mandat à la firme Tremblay, Fortin, arpenteurs géomètres pour la préparation des descriptions techniques nécessaires aux transferts des immeubles et donne mandat à Bouchard et Gagnon, notaires pour la préparation de l'acte à intervenir entre les parties;

5.6- Archiviste – Prolongation de travaux

Que le conseil municipal accepte la prolongation du contrat de l'archiviste au montant de 4 620\$, pour une période de quatre (4) semaines

5.7- Gestion du Camp de jour

Que la municipalité accepte la proposition du Camp le Manoir ;

Que le Camp le Manoir acceptera les jeunes de 4 ans et qu'un groupe spécial sera formé des jeunes de 4, 5 et 6 ans ;

5.8- Réclamation MMQ – Dommages à la toiture de la chapelle de Maillard

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François procédera par appel d'offre sur invitation pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la chapelle de Maillard et qui devront être complétés, au plus tard le 30 juin 2021.

5.9- Achat – Numériseurs de bureau

Que le conseil autorise l'achat de deux numériseurs de bureau pour un montant de 1 200\$ avant les taxes applicables

5.10- Gouvernement du Québec – Utilisation –
partie du lot 4 793 368

Que le conseil municipal réitère sa demande au Gouvernement du Québec, afin d'autoriser la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, à procéder à l'aménagement de ce terrain.

5.11- Chemin de fer de Charlevoix – prolongement piste cyclable – Traverse piétonnière

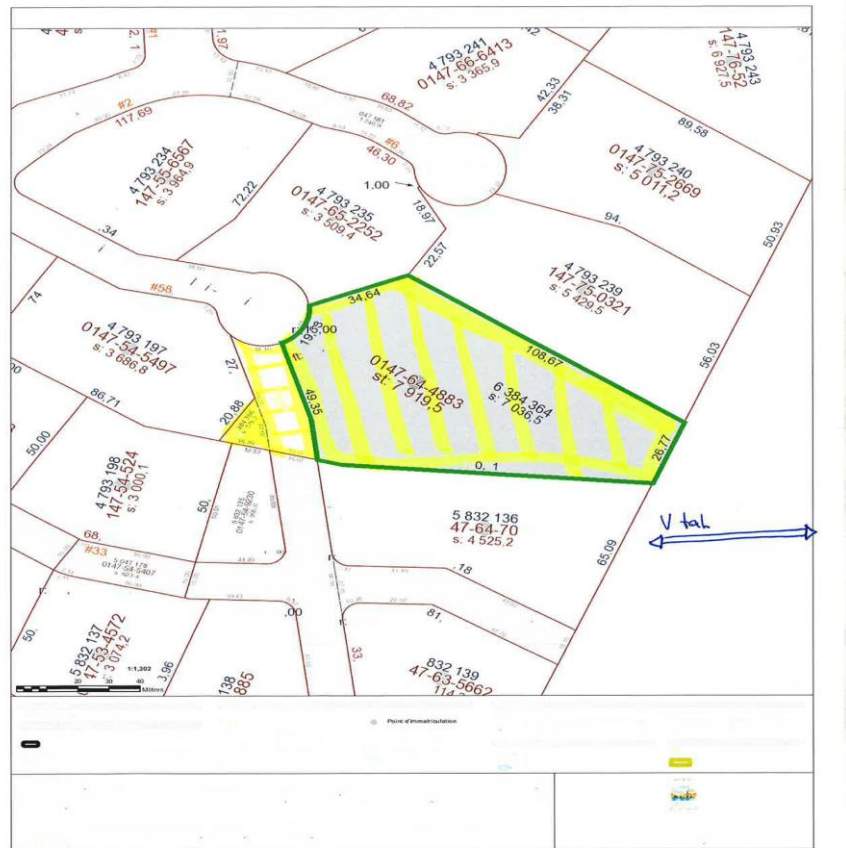
Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François demande à Chemin de fer de Charlevoix l'établissement d'une servitude pour ainsi permettre la réalisation de ce beau projet de prolongement de la piste cyclable ainsi que l'aménagement d'une traverse piétonnière sur le lot portant le numéro 4 793 367.

5.12- Honoraires professionnels - remboursement

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de rembourser un montant de 1 309.78 \$ à M. Vital Lévesque ;

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

SÉANCE FÉVRIER 2021



5.13- Le Versant – Transaction et quittance

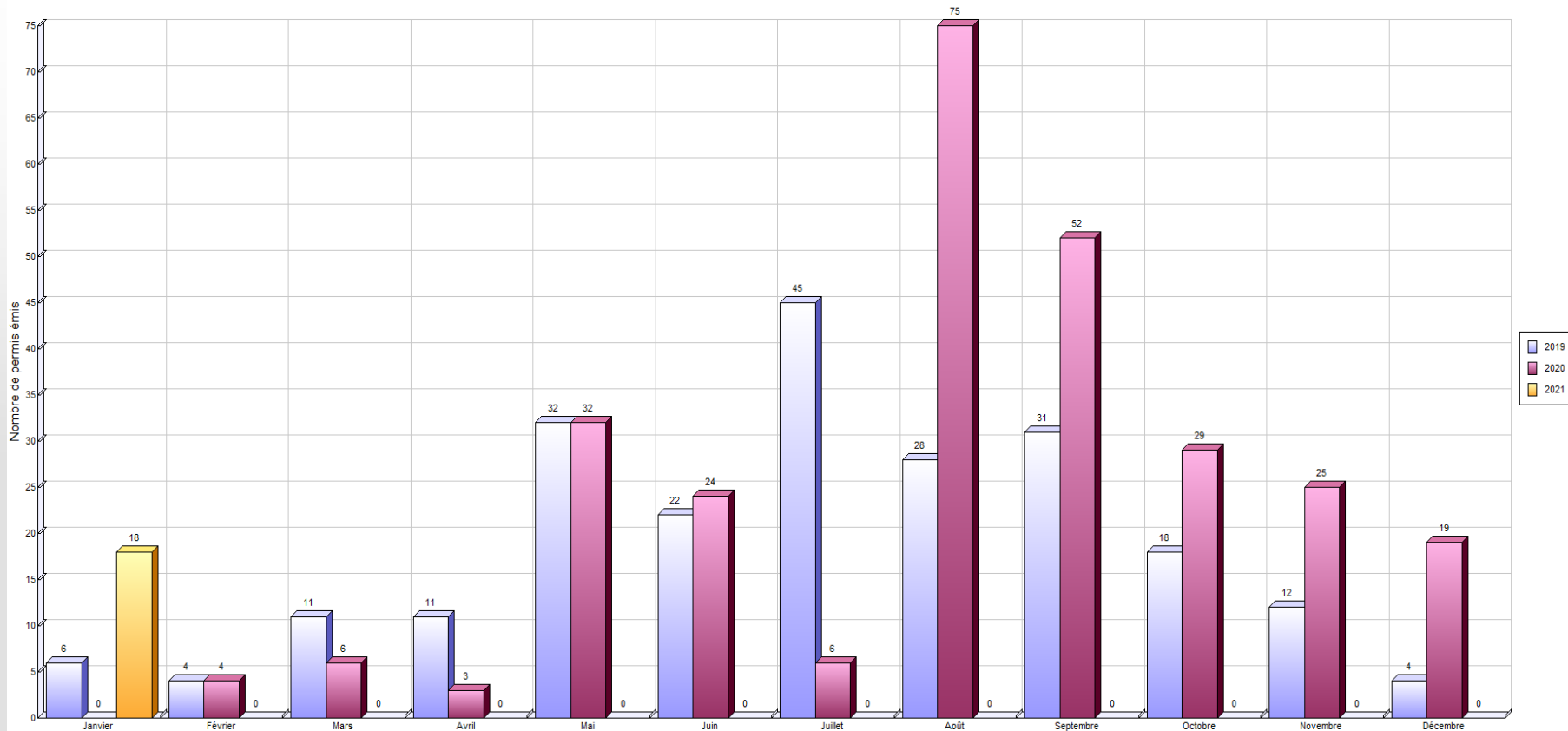
6.- Prise d'acte des permis émis en janvier 2021

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en janvier 2021

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

SÉANCE FÉVRIER 2021

Nombre de permis émis



7.- Courrier de janvier 2021

MAMH: Acceptation de la programmation de la taxe sur l'essence 2019/2023

8.- Divers

9.- Rapport des conseillers(ère)

DIFFUSER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

10.- Questions du public

Transmis au conseil municipal